

EXPLORATION DIOS INC.

États financiers annuels

31 DÉCEMBRE 2015 ET 2014

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2-3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États des variations des capitaux propres	6
États des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8-26

C.P. 114, Succursale NDG, Montréal QC H4A 3P4

Tél. : 514-923-9123

Courriel: mjgirard@diosexplo.com

Site web: www.diosexplo.com



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Exploration Dios Inc.

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.

Place du Québec
888, 3e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6

Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société Exploration Dios Inc., qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014 et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les états des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Exploration Dios Inc. aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observation

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

1

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Val-d'Or
Le 22 mars 2016

EXPLORATION DIOS INC.

États de la situation financière

(en dollars canadiens)

	Notes	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
		\$	\$
ACTIF			
Courant			
Trésorerie		306 448	241 706
Actions cotées		62 806	93 022
Taxes sur les produits et services à recevoir		2 874	1 682
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir		142 643	99 816
		<u>514 771</u>	<u>436 226</u>
Non courant			
Actifs d'exploration et d'évaluation	6	<u>3 505 008</u>	<u>4 794 103</u>
Total de l'actif		<u><u>4 019 779</u></u>	<u><u>5 230 329</u></u>
PASSIF			
Courant			
Dettes fournisseurs et autres crédateurs		68 353	3 626
Avances d'un dirigeant, 1,99 % à 4,20 %	14.1	69 485	-
Autres passifs		6 225	7 286
Total du passif		<u>144 063</u>	<u>10 912</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	7.1	18 142 608	17 819 612
Surplus d'apport		2 682 744	2 549 239
Déficit		(16 949 636)	(15 149 434)
Total des capitaux propres		<u>3 875 716</u>	<u>5 219 417</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u><u>4 019 779</u></u>	<u><u>5 230 329</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 22 mars 2016

(signé) Marie-José Girard

Marie-José Girard
Administrateur

(signé) René Lacroix

René Lacroix
Administrateur

EXPLORATION DIOS INC.

États du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le	
		31 décembre	
		2015	2014
		\$	\$
DÉPENSES			
Charge au titre des avantages du personnel	8.1	114 331	54 319
Honoraires professionnels		23 920	27 492
Frais de fiducie, d'enregistrement et relations avec les actionnaires		21 910	25 621
Assurances, taxes et permis		8 716	9 260
Publicité, voyages et relations publiques		3 671	5 205
Frais de bureau		3 542	6 466
Frais bancaires		745	1 659
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	6	1 592 238	4 965 441
PERTE OPÉRATIONNELLE		1 769 073	5 095 463
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES			
Produits financiers	10	1 278	48 632
Charges financières	10	(16 612)	-
		(15 334)	48 632
PERTE AVANT IMPÔTS		(1 784 407)	(5 046 831)
Impôts différés	12	7 286	45 000
PERTE NETTE ET TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		(1 777 121)	(5 001 831)
PERTE NETTE PAR ACTION - de base et diluée	11	(0,04)	(0,12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

États des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens)

	Notes	Capital-actions		Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres	
		Nombre d'actions émises	Nombre d'actions à émettre				
							\$
Solde au 1er janvier 2014		40 070 961	-	17 775 898	2 532 728	(10 147 603)	10 161 023
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	-	(5 001 831)	(5 001 831)
Paievements fondés sur des actions	8.2	-	-	-	16 511	-	16 511
Actions à émettre dans le cadre d'un placement privé-accréditif	7.1	-	728 575	43 714	-	-	43 714
Solde au 31 décembre 2014		<u>40 070 961</u>	<u>728 575</u>	<u>17 819 612</u>	<u>2 549 239</u>	<u>(15 149 434)</u>	<u>5 219 417</u>
Solde au 1er janvier 2015		40 070 961	728 575	17 819 612	2 549 239	(15 149 434)	5 219 417
Perte nette et total du résultat global		-	-	-	-	(1 777 121)	(1 777 121)
Paievements fondés sur des actions	8.2	-	-	-	83 476	-	83 476
Frais d'émission d'actions		-	-	-	-	(23 081)	(23 081)
Émission d'unités ordinaires et d'actions accréditives	7.1	6 146 432	(728 575)	322 996	50 029	-	373 025
Solde au 31 décembre 2015		<u>46 217 393</u>	<u>-</u>	<u>18 142 608</u>	<u>2 682 744</u>	<u>(16 949 636)</u>	<u>3 875 716</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

États des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Exercice terminé le	
	31 décembre	
	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(1 777 121)	(5 001 831)
Ajustements		
Paievements fondés sur des actions	83 476	16 511
Variation de la juste valeur des actions cotées	15 198	(45 966)
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	1 592 238	4 965 441
Impôts différés	(7 286)	(45 000)
Variations d'éléments du fonds de roulement	63 535	39 078
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	<u>(29 960)</u>	<u>(71 767)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition d'actions cotées	15 018	9 512
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation	(437 512)	(407 932)
Crédits d'impôt reçus	91 542	344 419
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	<u>(330 952)</u>	<u>(54 001)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances d'un dirigeant	69 485	-
Émission d'unités et d'actions	379 250	51 000
Frais d'émission d'actions	(23 081)	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>425 654</u>	<u>51 000</u>
Variation nette de la trésorerie	64 742	(74 768)
Trésorerie	241 706	316 474
Trésorerie à la fin	306 448	241 706
Informations supplémentaires		
Intérêts reçus (activités opérationnelles)	1 278	2 666
Intérêts payés (activités opérationnelles)	1 414	-
Informations additionnelles - flux de trésorerie note 13		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Dios Inc. (la "Société") est une société minière d'exploration et d'évaluation dont les activités se situent au Canada.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été établis sur une base de continuité d'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Étant donné que la Société n'a pas encore trouvé une propriété qui contient des dépôts de minéraux économiquement exploitables, la Société n'a pas généré de revenus ni de flux de trésorerie de son exploitation jusqu'à maintenant. Au 31 décembre 2015, la Société a un déficit accumulé de 16 949 636 \$ (15 149 434 \$ au 31 décembre 2014). Cette incertitude significative jette un doute important relativement à la capacité de la Société de poursuivre ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités dépend de l'obtention de nouveaux financements nécessaires à la poursuite de l'exploration de ses propriétés minières et du soutien continu des fournisseurs et créiteurs. Même si la Société a réussi à financer ses programmes d'exploration dans le passé, rien ne garantit qu'elle réussira à obtenir d'autres financements dans l'avenir.

Les états financiers n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de continuité d'exploitation ne convenait pas. La direction n'a pas tenu compte de ces ajustements, qui pourraient être importants, parce qu'elle croit en l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

3. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX IFRS

Les états financiers de la Société ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

La Société est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social est situé au 4076, Avenue de Kensington à Montréal, Québec, Canada. Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX, sous le symbole "DOS".

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

4.1 Généralités

Les principales méthodes comptables et bases d'évaluation ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous:

4.2 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en devise canadienne, qui est également la monnaie fonctionnelle de la Société.

4.3 Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, le cas échéant, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers:

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la Société sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers sauf ceux à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.3 Instruments financiers (suite)

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers (suite)

Une indication objective de dépréciation pourrait inclure, entre autres : des difficultés financières importantes de la part de l'émetteur ou du débiteur; une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital; la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, le cas échéant.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie fait partie de cette catégorie d'instruments financiers

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Les actions cotées sont classées dans cette catégorie d'instruments financiers

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des instruments financiers est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif.

Classement et évaluation ultérieure des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs et les avances d'un dirigeant

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts sont présentées dans les charges financières, le cas échéant.

4.4 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives lesquelles englobent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, il faut considérer que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions ordinaires potentielles si elle est ultérieure.

4.5 Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables selon la Loi sur l'impôt minier. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des dépenses d'exploration engagées en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale de dépôts de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction ne soient démontrables. Les coûts engagés avant l'acquisition des servitudes légales d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont engagés.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.6 Actifs d'exploration et d'évaluation et dépenses d'exploration et d'évaluation (suite)

Lorsque les servitudes légales d'exploration et d'évaluation ont été obtenues, tous les coûts liés à l'acquisition des droits miniers et les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation des propriétés minières, diminués des crédits d'impôt liés à ces dépenses, sont comptabilisés en actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et l'évaluation qui sont capitalisées incluent notamment les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, le creusement de tranchées, l'échantillonnage ainsi que les activités en liaison avec l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les différents coûts sont incorporés au coût de l'actif d'exploration et d'évaluation, propriété minière par propriété minière, jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Ces actifs sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles et sont présentés au coût moins le cumul des pertes de valeur. Aucune charge d'amortissement n'est comptabilisée pour ces actifs durant la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'un projet n'est pas assurée ou si le projet était abandonné, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable (voir note 4.7), l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation (voir note 4.7) et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Jusqu'à maintenant, aucune faisabilité technique ni aucune viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale n'a été démontré

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration actuel de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriété des propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

Cession d'intérêt relativement à des conventions d'option

Lors de cessions d'intérêt relativement à des conventions d'option, la Société ne comptabilise pas les dépenses d'exploration et d'évaluation engagées sur les propriétés par l'acquéreur. De plus, les contreparties reçues en actions ou en trésorerie de l'acquéreur sont portées en diminution de la valeur comptable des dépenses capitalisées auparavant, tout excédent étant comptabilisé comme un profit sur la cession d'actifs d'exploration et d'évaluation en résultat net.

4.7 Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente:

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

De plus, si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante doivent être soumis à un test de dépréciation avant d'être transférés dans les immobilisations corporelles.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.8 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Les coûts actuellement engagés pour la remise en état des sites sont présentement négligeables. Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale seront démontrées, une provision pour restauration sera comptabilisée au coût de la propriété minière lorsqu'elle aura une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il sera probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation pourra être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune provision de comptabilisée à l'état de la situation financière.

4.9 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt différé et à l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs ou les passifs d'impôt exigible comprennent les montants à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de ces administrations fiscales pour la période en cours et la période de présentation de l'information financière antérieure et qui n'ont pas été réglés à la date de clôture. L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable qui diffère du résultat dans les états financiers. Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Toutefois, puisque la Société est en phase d'exploration et n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé.

L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur base fiscale. Toutefois, l'impôt différé n'est pas comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif, à moins que la transaction y donnant lieu ne soit un regroupement d'entreprises ou qu'elle ait une incidence sur le bénéfice imposable ou comptable.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont calculés, sans actualisation, selon les taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de leur période de réalisation respective lorsque ces taux sont adoptés ou quasi adoptés avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente permettra de compenser un bénéfice imposable futur. L'évaluation repose sur la prévision des résultats opérationnels futurs de la Société, ajustés pour tenir compte des produits et des charges non imposables importants et de limites particulières sur l'utilisation de toute perte fiscale ou tout crédit d'impôt inutilisés. Les passifs d'impôt différé sont toujours comptabilisés en entier.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.10 Capitaux propres

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à leur juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

Placements accreditifs

L'émission d'actions accreditives constitue en substance une émission d'actions ordinaires et la vente d'un droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs. Au moment de l'émission des actions accreditives, la vente du droit à des déductions fiscales est reportée et comptabilisée dans les autres passifs à l'état de la situation financière. Les produits des émissions des actions accreditives sont répartis entre les actions et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse à la date de l'émission et le montant résiduel, le cas échéant, est attribué aux autres passifs. Lorsque les dépenses admissibles ont été engagées et que la Société a renoncé ou à l'intention de renoncer à son droit aux déductions fiscales au profit des investisseurs, le montant comptabilisé en autres passifs est renversé et comptabilisé en résultat net en déduction de la charge d'impôt différé et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour la différence temporaire imposable découlant du fait que la valeur comptable des dépenses admissibles inscrites à l'actif dans l'état de la situation financière diffère de leur base fiscale.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions et la valeur des bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces options et bons de souscription. Lorsque ces options et bons de souscriptions sont exercés, les coûts de rémunération et la valeur correspondantes sont transférés dans le capital-actions.

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes de l'exercice en cours et des exercices antérieurs ainsi que les frais d'émission d'instruments de capitaux propres, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

4.11 Paiements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, membres du personnel et conseillers qui y sont admissibles. Aucun des régimes de la Société ne comporte d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des paiements fondés sur des actions à des courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propre.

Si des périodes d'acquisition des droits ou d'autres conditions d'acquisition des droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

4.12 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire la présidente et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel soit le secteur de l'exploration et de l'évaluation des ressources minérales.

4.13 Normes, modifications et interprétations de normes publiées qui ne sont pas encore en vigueur et qui n'ont pas été adoptées de façon anticipée par la Société

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours de la période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers de la Société.

IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 laquelle remplace IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. IFRS 9 introduit des améliorations comprenant un modèle plus logique de classification et d'évaluation des actifs financiers, un modèle unique de dépréciation plus prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues et un modèle de comptabilité de couverture substantiellement modifié. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posées par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

Jugements importants de la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la Société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

Comptabilisation des actifs d'impôt différé et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement les probabilités que ses actifs d'impôt différé ne se réalisent pas. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société génère ultérieurement un bénéfice imposable suffisant auquel ces pertes pourront être imputées pendant la période de report. De par sa nature, cette évaluation requiert une grande part de jugement. À ce jour, la direction n'a comptabilisé aucun actif d'impôt différé en excédent des différences temporaires imposables existantes, qui sont censées s'inverser durant la période de report (se reporter à la note 4.9).

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'événements futurs qui sont considérés comme raisonnables en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples information:

Incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

Dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses (se reporter à la note 4.7).

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient doit être déterminée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures, en particulier sur la faisabilité technique et la démontrabilité de la viabilité commerciale de l'extraction, la probabilité que les dépenses seront récupérées par l'exploitation future de la propriété ou la cession de la propriété lorsque les activités n'ont pas atteint un stade suffisant pour permettre l'évaluation de l'existence de réserve, la capacité de la Société d'obtenir le financement nécessaire afin de compléter l'exploration et le développement, et le renouvellement des permis. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, après la capitalisation des dépenses d'exploration et d'évaluation, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Se reporter à la note 6 pour l'analyse de la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, la Société a radié ses propriétés 14 Karats, Shadow et LeCaron. Le montant de radiation imputé au résultat net s'élève à 1 592 238\$ (4 965 441\$ au 31 décembre 2014 sur les propriétés Autish, Pontax et Shipshaw). Aucune reprise de valeur n'a été comptabilisée pour les exercices considérés.

Paiements fondés sur des actions

Pour estimer les charges liées aux paiements fondés sur des actions, il faut sélectionner un modèle d'évaluation approprié et obtenir les données qui sont nécessaires pour le modèle d'évaluation choisi. La Société a estimé la volatilité de ses propres actions ainsi que la durée de vie probable et la période d'exercice des options octroyées. Le modèle utilisé par la Société est le modèle de Black-Scholes (se reporter à la note 8.2).

Crédits d'impôt à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables sur les frais d'exploration admissibles engagés et les crédits de droits remboursables implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables et aux crédits de droits remboursables, aux frais d'exploration reportés et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs. Se reporter à la note 4.5 pour plus d'information.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

ANNÉE 2015

DROITS MINIERS	Au 1er janvier			Au 31 décembre
	2015	Additions	Radiation	
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	677 547	4 096	-	681 643
Autish (b)	1 150	663	-	1 813
Shadow (d)	90 500	1 408	(91 908)	-
LeCaron (e)	233 900	896	(234 795)	1
AU33 ouest (f)	94 102	6 144	-	100 246
Shipshaw (g)	-	276	-	276
14 Karats (h)	112 683	512	(113 194)	1
Solo-K2 (i)	14 956	4 594	-	19 550
	1 224 838	18 589	(439 897)	803 530

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier				Au 31 décembre
	2015	Additions	Radiation	Crédits d'impôt	
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	2 152 831	32 590	-	(10 453)	2 174 968
Shadow (d)	321 919	1 356	(322 844)	(431)	-
LeCaron (e)	495 586	-	(495 586)	-	-
AU33 ouest (f)	213 361	364 595	-	(116 943)	461 013
14 Karats (h)	333 140	-	(333 140)	-	-
Solo-K2 (i)	52 428	20 382	(771)	(6 542)	65 497
	3 569 265	418 923	(1 152 341)	(134 369)	2 701 478
TOTAL 2015	4 794 103	437 512	(1 592 238)	(134 369)	3 505 008

ANNÉE 2014

DROITS MINIERS	Au 1er janvier			Au 31 décembre
	2014	Additions	Radiation	
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	663 577	13 970	-	677 547
Autish (b)	343 647	1 150	(343 647)	1 150
Pontax (c)	12 500	-	(12 500)	-
Shadow (d)	88 722	1 778	-	90 500
LeCaron (e)	231 868	2 032	-	233 900
AU33 ouest (f)	73 681	20 421	-	94 102
Shipshaw (g)	216 172	1 039	(217 211)	-
14 Karats (h)	110 270	2 413	-	112 683
Solo-K2 (i)	10 638	4 318	-	14 956
	1 751 075	47 121	(573 358)	1 224 838

DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Au 1er janvier				Au 31 décembre
	2014	Additions	Radiation	Crédits d'impôt	
QUÉBEC	\$	\$	\$	\$	\$
33 Carats (a)	2 110 480	57 800	-	(15 449)	2 152 831
Autish (b)	3 487 922	-	(3 487 922)	-	-
Pontax (c)	3 417	-	(3 417)	-	-
Shadow (d)	312 555	12 689	-	(3 325)	321 919
LeCaron (e)	494 157	1 936	-	(507)	495 586
AU33 ouest (f)	98 416	155 765	-	(40 820)	213 361
Shipshaw (g)	896 449	4 295	(900 744)	-	-
14 Karats (h)	333 140	-	-	-	333 140
Solo-K2 (i)	40 799	15 759	-	(4 130)	52 428
	7 777 335	248 244	(4 392 083)	(64 231)	3 569 265
TOTAL 2014	9 528 410	295 365	(4 965 441)	(64 231)	4 794 103

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

Toutes les charges de radiation sont présentées en résultat net dans le poste *Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation*. Au cours de l'exercice, la direction a radié les titres de propriété et les frais d'exploration capitalisés pour les propriétés Shadow, LeCaron et 14 Karats (Autish, Pontax et Shipshaw au 31 décembre 2014) pour les motifs suivants: Abandon des claims miniers, des résultats négatifs obtenus après des travaux d'exploration et/ou l'absence de travaux d'exploration significatifs au cours des trois dernières années.

(a) 33 Carats

La propriété 33 Carats est située le long de la rivière Eastmain dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de plusieurs blocs (33A08-09-15-16 et 33H01) totalisant 225 claims miniers couvrant 117 km carrés. Le bloc 33 Carats sud (33A08) est composé de 137 claims miniers couvrant 72 km carrés.

Une partie de la propriété (certains claims miniers situés dans les blocs Est) est sujette à une redevance de 1 % sur la production de diamant (gross overriding royalty), dont la moitié est rachetable pour un million de dollars.

(b) Autish

La propriété Autish (33P10-15-16) est située près des lacs Magyar, Pepeshquasati et Mantouchiche dans la région des Monts Otish au Québec et est composée de deux blocs de 35 claims miniers couvrant 19 km carrés.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du deuxième trimestre de 2014 de radier la portion de la propriété connue anciennement sous le nom de *Hotish* (343 647 \$ pour les droits miniers et 3 487 922 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 3 831 569 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice 2014).

(c) Pontax

Cette propriété (32N15-33C02) était constituée de 48 claims miniers et couvre près de 45 km carrés à la Baie James au Québec à environ 350 km au nord de Matagami le long de la route reliant celle-ci à Radisson.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé de radier cette propriété (12 500 \$ pour les droits miniers et 3 417 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 15 917 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice 2014).

(d) Shadow

La propriété Shadow (33C08-33B05) est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 115 claims miniers couvrant 61 km carrés.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé de radier cette propriété au cours de l'exercice (91 908 \$ pour les droits miniers et 322 844 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 414 752 \$ qui ont été imputés à la dépense).

(e) LeCaron

La propriété LeCaron (33B05) est située près de la rivière Eastmain, à 10-25 km au nord-est de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 82 claims miniers couvrant 44 km carrés.

Une partie de la propriété (10 claims miniers) est sujette à une redevance de 2 % sur la production et à une redevance d'un dollar par tonne de minerai de diamant. La moitié de chacune de ces redevances peut être rachetée pour un million de dollars chacune.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé de radier cette propriété au cours de l'exercice (234 795 \$ pour les droits miniers et 495 586 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 730 381 \$ qui ont été imputés à la dépense).

(f) AU33 ouest

La propriété AU33 ouest (33C01) est située près de la rivière Eastmain, à l'ouest de la centrale hydro-électrique de Eastmain-1 à la Baie James au Québec. Elle est composée de 286 claims miniers couvrant 150 km carrés.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

6. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION (suite)

(g) Shipshaw

La propriété Shipshaw (22D06-11) de 23 claims miniers couvre 12 km carrés et est située au Saguenay au Québec. La société détient une redevance de 1% sur une production éventuelle concernant 3 claims miniers.

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé au cours du deuxième trimestre de 2014 de radier cette propriété (217 211 \$ pour les droits miniers et 900 744 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 1 117 955 \$ qui ont été imputés à la dépense de l'exercice 2014).

(h) 14 Karats

La propriété 14 Karats (23D14) de 49 claims miniers couvre près de 26 km carrés à 50-75 km au nord-est de la mine d'or Eastmain ou 30-50 km à l'est du projet diamantifère de Stormoway (au Québec).

Suite à une révision de l'évaluation de cette propriété minière, la Société a décidé de radier cette propriété au cours de l'exercice (113 194 \$ pour les droits miniers et 333 140 \$ pour les dépenses d'exploration et d'évaluation pour un total de 446 334 \$ qui ont été imputés à la dépense).

(i) Solo-K2

La propriété Solo-K2 (33C04-05) de 76 claims miniers couvre près de 47 km carrés à la Baie James au Québec à environ 50 km à l'ouest du relais routier km 381 le long de la route de Radisson.

7. CAPITAUX PROPRES

7.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société comprend seulement des actions ordinaires créées en nombre illimité, sans valeur nominale. Toutes les actions sont admissibles, chacune de la même façon, au versement de dividendes et au remboursement du capital et donnent droit à un vote à l'assemblée des actionnaires de la Société.

Le 31 décembre 2014, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accreditif sans l'entremise de courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 51 000 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 728 575 actions accreditives au prix de 0,07 \$ l'action (émises en février 2015). Une somme de 43 714 \$ a été allouée au capital-actions, tandis qu'une valeur 7 286 \$ a été attribuée au poste Autres passifs à l'état de la situation financière.

Le 6 janvier 2015, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé accreditif sans l'entremise de courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 29 050 \$ a été souscrit lors de cette clôture comprenant 415 000 actions accreditives au prix de 0,07 \$ l'action. Une somme de 22 825 \$ a été allouée au capital-actions, tandis qu'une valeur 6 225 \$ a été attribuée au poste Autres passifs à l'état de la situation financière.

Le 3 décembre 2015, la Société a procédé à la clôture d'un placement privé sans l'entremise d'un courtier auprès de souscripteurs. Un montant de 350 200 \$ a été souscrit comprenant 5 002 857 unités à 0,07\$ composées d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Au total 5 002 857 actions ordinaires ont été émises ainsi que 2 501 428 bons de souscription. Chaque bon de souscription confère à son détenteur le droit de souscrire à un action ordinaire à 0,10\$ au cours des 24 mois suivant la clôture. Une valeur de 300 171 \$ a été attribuée aux actions ordinaires tandis qu'une valeur de 50 029 \$ a été attribuée aux bons de souscription.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

7. CAPITAUX PROPRES (suite)

7.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	2015	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice pondéré
Solde au début	-	-
Émis	2 501 428	0,10 \$
Solde à la fin	<u>2 501 428</u>	<u>0,10 \$</u>

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit:

Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice
<u>02-déc-17</u>	<u>2 501 428</u>	<u>0,10 \$</u>

8. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

8.1 Charge au titre des avantages du personnel

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2015	2014
	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	170 574	194 963
Honoraires versés au personnel	26 650	29 825
Paiements fondés sur des actions	<u>83 476</u>	<u>16 511</u>
	280 700	241 299
moins : salaires capitalisés aux actifs d'exploration et d'évaluation	<u>(166 369)</u>	<u>(186 980)</u>
Charge au titre des avantages du personnel	<u>114 331</u>	<u>54 319</u>

8.2 Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté des régimes de paiements fondés sur des actions selon lesquels les membres du conseil d'administration peuvent attribuer aux dirigeants, aux administrateurs, aux membres du personnel et aux conseillers des options permettant d'acquérir des actions ordinaires. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu desdits régimes est de 6 600 000 actions. Le nombre maximal d'actions ordinaires réservées à l'attribution des options à un seul détenteur ne peut dépasser 5% des actions ordinaires en circulation à la date d'attribution.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

8. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

8.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le prix d'exercice de chaque option est établi par les membres du conseil d'administration et ne peut être inférieur à la valeur marchande des actions ordinaires la veille de l'attribution, et la date d'échéance ne peut excéder cinq ans. La période d'acquisition des options est de 18 mois, à raison de 15 % par trimestre, à l'exception de 10 % lors de l'attribution. Pour ce qui est des options attribuées aux consultants fournissant des services de relations avec les investisseurs, elles pourront être levées par étape sur une période de 12 mois suivant l'attribution, à raison de 25 % par trimestre.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de racheter ou de régler les options en trésorerie. Les options sur actions de la Société se détaillent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2015		2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au 1er janvier	4 800 000	0,22	4 220 000	0,23
Attribuées	980 000	0,10	1 250 000	0,15
Expirées	(670 000)	0,34	(670 000)	0,15
En circulation au 31 décembre	5 110 000	0,18	4 800 000	0,22
Exercibles au 31 décembre	4 000 000	0,20	3 675 000	0,24

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions aux 31 décembre 2015 et 2014:

Fourchette de prix	2015		2014	
	Options en circulation		Options en circulation	
	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
\$		(an)		(an)
De 0,10 à 0,29	4 190 000	2,92	3 210 000	3,42
De 0,30 à 0,50	920 000	0,33	1 590 000	0,85
	5 110 000		4 800 000	

Le 2 octobre 2014, la Société a octroyé 1 250 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,15 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

Le 17 juillet 2015, la Société a octroyé 980 000 options d'achat d'actions auprès des dirigeants, membres du personnel et administrateurs de la Société en vertu de son régime incitatif d'octroi d'options, à un prix de levée de 0,10 \$ par action. Les options ont une durée de cinq ans et peuvent être acquises graduellement sur une période de dix-huit mois.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,04 \$ des options attribuées (0,06 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2015	2014
Prix de l'action à la date de l'attribution	0,05 \$	0,09 \$
Dividende prévu	0%	0%
Volatilité prévue	127%	116%
Taux d'intérêt sans risque	0,50%	1,25%
Durée de vie prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,10 \$	0,15 \$

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

8. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

8.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur une période de cinq ans. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 83 476 \$ de la charge de rémunération du personnel (dont la totalité se rapporte à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglées en instruments de capitaux propres) a été comptabilisé en résultat net pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (16 511 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014) et porté au crédit du surplus d'apport.

9. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

9.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière sont présentés selon trois niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs. Les trois niveaux sont définis en se basant sur l'observabilité des données d'entrée utilisées dans la détermination de la juste valeur:

- Niveau 1: Cours (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;
- Niveau 2: Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif directement ou indirectement;
- Niveau 3: Données relatives à l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des actions cotées a été estimée en fonction du cours à la date de clôture.

Les actions cotées, évaluées à la juste valeur dans l'état de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014 sont classées dans le niveau 1.

10. CHARGES FINANCIÈRES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2015	2014
Variation de la juste valeur des actions cotées	\$ 15 198	\$ -
Intérêts sur les avances d'un dirigeant	1 414	-
	<u>16 612</u>	<u>-</u>

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière présentées se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2015	2014
Variation de la juste valeur des actions cotées	\$ -	\$ 45 966
Produits d'intérêts provenant de la trésorerie	1 278	2 666
	<u>1 278</u>	<u>48 632</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

11. RÉSULTAT PAR ACTION

En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription et les options, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet antidilutif. Les informations sur les bons de souscription et les options en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 7.2 et 8.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2015 et 2014.

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2015	2014
Perte nette	(1 777 121) \$	(5 001 831) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	41 592 632	40 070 961
Perte nette de base et diluée par action ordinaire	(0,04) \$	(0,12) \$

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue et la charge d'impôt au compte de résultat

La relation entre la charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada et la charge d'impôt présentée à l'état du résultat global se rapproche comme suit:

	2015	2014
	\$	\$
Charge d'impôt sur le résultat attendue calculée sur la base du taux combiné fédéral et provincial au Canada de 26,9 %	(480 005)	(1 357 598)
Ajustements pour les éléments suivants		
Paielements fondés sur des actions	22 455	4 441
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	13 719	24 210
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(7 286)	(45 000)
Pertes autres qu'en capital expirées	43 660	31 250
Autres dépenses non déductibles	2 315	(6 036)
Variation des différences temporaires non constatées	397 856	1 303 733
Produit d'impôt différé sur le résultat	(7 286)	(45 000)

Composantes importantes du produit d'impôt

Les composantes importantes du produit d'impôt se détaillent comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Produit d'impôt différé		
Naissance et renversement de différences temporaires	(411 575)	(1 327 943)
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	13 719	24 210
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(7 286)	(45 000)
Variation de l'effet fiscal des différences temporaires non constatées	397 856	1 303 733
Total du produit d'impôt différé	(7 286)	(45 000)

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Actifs et passifs d'impôt différé et variation des montants comptabilisés durant l'exercice

Les différences suivantes entre les valeurs comptables et les bases fiscales provenant de différences temporaires, crédits d'impôt inutilisés et pertes fiscales ont donné lieu aux actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés et aux différences temporaires, crédits d'impôt inutilisés et pertes fiscales non comptabilisés suivants:

	Solde au 1 ^{er} janvier 2015	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2015
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	6 659	6 914	13 573
Crédits d'impôt et droits remboursables à recevoir	(6 659)	(6 914)	(13 573)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditive:		7 286	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		<u>7 286</u>	
	Solde au 1 ^{er} janvier 2014	Comptabilisés en résultat net	Solde au 31 décembre 2014
	\$	\$	\$
Montants comptabilisés			
Actifs d'exploration et d'évaluation	33 440	(26 781)	6 659
Crédits d'impôt et droits remboursables à recevoir	(33 440)	26 781	(6 659)
Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés	-	-	-
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditive:		45 000	
Variation des impôts différés selon l'état du résultat global		<u>45 000</u>	

	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Fédéral	Provincial	Fédéral	Provincial
	\$	\$	\$	\$
Différences temporaires déductibles et pertes fiscales non utilisées non comptabilisées				
Placements en actions	53 673	53 673	103 236	103 236
Actifs d'exploration et d'évaluation	8 567 232	9 325 232	7 025 859	7 783 858
Pertes autres qu'en capital	2 436 136	2 392 708	2 504 659	2 449 108
Pertes en capital	74 378	74 378	17 216	17 216
Frais d'émission d'actions	18 465	18 465	2 181	2 181
	<u>11 149 884</u>	<u>11 864 456</u>	<u>9 653 151</u>	<u>10 355 599</u>

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

La Société dispose de pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir et pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans l'état de la situation financière. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2026	154 704	134 285
2027	223 465	216 912
2028	360 430	355 498
2029	310 138	307 026
2030	451 164	446 565
2031	409 826	408 612
2032	167 704	166 572
2033	146 574	146 218
2034	112 641	112 307
2035	99 490	98 713
	<u>2 436 136</u>	<u>2 392 708</u>

Des pertes en capital cumulées de 148 755 \$ (34 432 \$ en 2014) peuvent être appliquées en réduction de futurs gains en capital imposables et peuvent être reportées sur une période indéterminée.

13. INFORMATIONS ADDITIONNELLES - FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit:

	Exercice se terminant le 31 décembre	
	2015	2014
	\$	\$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(1 192)	36 031
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	64 727	3 047
	<u>63 535</u>	<u>39 078</u>

Les opérations non monétaires de l'état de la situation financière sont les suivantes:

	2015	2014
	\$	\$
Crédits d'impôt et de droits remboursables à recevoir crédités aux actifs d'exploration et d'évaluation	134 369	64 231

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent une société liée et les principaux dirigeants comme il est expliqué ci-dessous. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

14. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

14.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont la présidente, le chef des finances, le vice-président exploration ainsi que les administrateurs de la Société. La rémunération des principaux dirigeants est constituée des éléments suivants:

	Exercice	
	se terminant le 31 décembre	
	2015	2014
Avantages à court terme du personnel	\$	\$
Salaires incluant les primes et avantages	122 500	147 000
Honoraires professionnels	26 650	29 825
Charges sociales	11 483	12 131
Total des avantages à court terme du personnel	160 633	188 956
Paiements fondés sur des actions	70 798	13 935
Total de la rémunération	231 431	202 891

Au 31 décembre 2015, les avances d'un dirigeant s'élèvent à 69 485 \$ incluant les intérêts courus. Ces avances portent intérêt à des taux variant entre 1,99% et 4,2%, soit les taux assumés par ce dirigeant auprès d'institutions bancaires.

14.2 Transactions avec une société liée

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, une société au sein de laquelle un administrateur est l'actionnaire a facturé des honoraires de 11 654 \$ comptabilisés aux actifs d'exploration et d'évaluation (aucun honoraire facturé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015).

15. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont les suivants :

1. Assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités
2. Augmenter la valeur des actifs de la Société; et
3. Assurer un rendement aux actionnaires de la Société

Ces objectifs seront atteints par l'établissement de projets d'exploration adéquats, la mise en valeur de ces projets et ultimement la mise en production ou la vente des propriétés et l'obtention de liquidités, avec des partenaires ou seul.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur, sauf lorsqu'elle conclut un placement accréditif pour lequel le montant doit être utilisé à des fins d'exploration, dont les détails sont fournis aux notes 7.1 et 17.

La Société finance ses activités d'exploration et d'évaluation principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut signer des conventions d'options ou autres ententes pour être en mesure de continuer ses activités d'exploration et d'évaluation ou peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

16. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques auxquels la Société est exposée sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme tout en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. La Société ne négocie pas d'actifs financiers à des fins spéculatives.

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après:

EXPLORATION DIOS INC.

Notes complémentaires

Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

16. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

16.1 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Au 31 décembre 2015, la Société est exposée au risque de marché suivant: L'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix du marché des actions cotées qu'elle détient. Le risque maximal auquel sont exposés les actions cotées est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié de ces actions avait varié de plus ou moins 1 % aux 31 décembre 2015 et 2014, le résultat global et les capitaux propres auraient varié de 628 \$ (930 \$ en 2014).

16.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers suivants à la date de présentation de l'information financière:

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Trésorerie	\$ 306 448	\$ 241 706

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque les contreparties sont des banques réputées dont la notation externe de crédit est excellente.

16.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses programmes d'exploration, ses besoins en fonds de roulement et ses acquisitions de propriétés minières au moyen de financements privés, de financements accreditifs et d'avances d'un dirigeant.

EXPLORATION DIOS INC.
Notes complémentaires
Au 31 décembre 2015

(en dollars canadiens)

16. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

16.3 Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (y compris le paiement d'intérêts, le cas échéant) des passifs financiers de la Société:

	31 décembre	
	2015	2014
	\$	\$
Moins de six mois		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	68 353	3 626
Avances d'un dirigeant, 1,99 % à 4,20 %	70 608	-
	<u>138 961</u>	<u>3 626</u>

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les crédits d'impôt à recevoir. La trésorerie de la Société excèdent les besoins courants en sortie de trésorerie

17. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditives et en vertu des règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration et d'évaluation.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes:

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie à l'effet que ces dépenses d'exploration seront admissibles au titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

Au cours de la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2015, la Société a reçu un montant de 29 050 \$ (51 000 \$ au 31 décembre 2014) à la suite d'un placement accréditif pour lequel elle a renoncé aux déductions fiscales, au profit des investisseurs, en date du 31 décembre 2015. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu de un an à compter de la date de renonciation.

Le solde du montant du financement accréditif non dépensé représente 29 050 \$ au 31 décembre 2015, somme qui devra être dépensée avant le 31 décembre 2016. Selon les restrictions imposées en vertu des législations fiscales, la Société doit consacrer ces fonds à l'exploration de propriétés minières canadiennes. Au 31 décembre 2014, le solde du montant du financement accréditif non dépensé représentait 51 000 \$, somme qui a été dépensée avant le 31 décembre 2015.